



ISERE
38360 NOYAREY

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 038-213802812-20251124-DELIB2025_045-DE

Berger Levallois

Extrait du registre des délibérations et des décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 novembre 2025

DELIBERATION N°2025-045

L'an 2025, le 24 novembre, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 19 novembre 2025, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS : Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHIEUX, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENT AYANT

DONNE POUVOIR : Kévin PORTIER pouvoir à Gérard FEY.

ABSENTS : Sandrine CURTET, Stéphane COUDERT, Bénédicte GUILLAUMIN.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 15

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nathalie GOIX a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/10/2025

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 06/10/2025. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2025-045 : Agrément pour la cession des droits réels du bail emphytéotique administratif des 3 et 12 avril 2007

Gérard FEY, Rapporteur

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1311-2 et suivants ;

VU le bail emphytéotique administratif conclu en date des 3 et 12 avril 2007 entre la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) et la Commune de Noyarey ;

VU le courrier de la SDH en date du 2 septembre 2025 de la SDH ;

RAPPELLE au Conseil Municipal qu'un bail emphytéotique administratif a été conclu avec la SDH en 2007 portant sur une parcelle du quartier de l'Eyrard où a été construit l'EHPAD « Les Vergers » ;

Ce bail emphytéotique court jusqu'en 2042.

Suite à plusieurs rencontres avec la Commune et courriers en 2025, la SDH souhaite décliner sa volonté de céder ses droits réels au bail à ENEAL. ENEAL, filiale du groupe « Action Logement », est la foncière immobilière dédiée au secteur médico-social. Son intervention est exclusivement tournée vers les secteurs privés non lucratifs et publics.

SOULIGNE l'avis favorable concernant ce transfert de droit à bail émis par la Fondation « Partage et Vie » qui gère l'activité de l'EHPAD « Les Vergers » ;

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du bail précité, notamment des dispositions de son article 11, les droits résultants du bail ne peuvent être cédés, avec l'agrément de la collectivité territoriale, qu'à une personne subrogée au preneur dans les droits et obligations découlant de ce bail et, le cas échéant, des conventions non détachables conclues pour l'exécution du service public ou la réalisation de l'opération d'intérêt général.

En conséquence, il est **PROPOSE** au Conseil municipal d'agréer la cession des droits réels au bail, avec l'ensemble des droits et obligations y afférent, de la SDH à ENEAL ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE SON AGREEMENT à la cession des droits réels au bail emphytéotique administratif, avec l'ensemble des droits et obligations y afférent, de la SDH à ENEAL ;

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 15

Affiché le : 27/11/2025
 Reçu en préfecture le : 26/11/2025
 Exécutoire le : 27/11/2025

Pour extrait conforme au registre des
 Délibérations et des décisions administratives
 Noyarey, le 27/11/2025

Le Maire,
 Nelly JANIN QUERCIA

